

La LPO Coordination Rhône-Alpes,

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

2013 a été une année riche en évènements¹.

La région Rhône-Alpes est primée au Palmarès de l'Écologie paru dans la revue « La Vie » et notre action en faveur de l'aigle de Bonelli a été remarquée.

Le loup, les vautours, les bouquetins nous ont beaucoup mobilisés. Nous avons réaffirmé auprès de l'État et dans les médias notre position quant au statut « protégé » de ces espèces. Rien ne motive une quelconque remise en cause de ce statut.

La Mission Montagne de la LPO a vu le jour. Le bulletin n°1 qui fait le point de

toutes les actions déjà engagées est consultable sur le site rhone-alpes.lpo.fr

Le tétras-lyre, le lagopède alpin, la perdrix bartavelle et la gélinotte des bois sont toujours chassables en Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie avec des réglementations propres à chaque département. Nous demandons l'arrêt de la chasse de ces espèces. Nous avons déposé des recours auprès du tribunal administratif de Grenoble en ce sens.

Gageons que l'année 2014 sera celle d'un pacte renouvelé entre l'homme, les bêtes, la nature.

Marie-Paule de Thiersant



© Erige de Thiersant (Pic épeiche)

RAPACES, AIGLES DE BONELLI, VAUTOURS ET LIGNES ÉLECTRIQUES NEUTRALISÉES... L'ENGAGEMENT DE MICHEL MURE, SALARIÉ À LA LPO RHÔNE-ALPES

« Adhérent au CORA Isère dès 1980, je suis salarié à la LPO Rhône-Alpes depuis 1990, année de mon engagement pour l'aigle de Bonelli et le vautour percnoptère en Ardèche. J'avais comme mission essentielle d'étudier les deux espèces et de développer des partenariats avec divers acteurs locaux : élus, SGGA², ONF, ERDF, grimpeurs, chasseurs. Ces partenariats sont maintenant concrétisés.

Avec le SGGA et l'ONF nous avons construit des placettes d'alimentation pour le vautour percnoptère. Cette opération a été un succès ; en 2013, deux couples sont à nouveau présents dans les gorges de l'Ardèche.

Ce travail en commun a aussi permis le maintien des deux couples d'aigles de Bonelli sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et a favorisé leur reproduction.

La Drôme compte trois couples de percnoptères et de plus en plus d'observations d'aigles de Bonelli.

Les actions engagées dans le cadre du plan national d'actions en faveur de l'aigle de Bonelli ont permis de mettre en évidence les causes de mortalité l'affectant. Le réseau électrique en est la cause majeure.

La mortalité de l'avifaune en lien avec les lignes électriques est un enjeu très important dans notre région. Ainsi, la LPO Rhône-Alpes a proposé la création du Comité Régional Avifaune (CRA) réunissant ERDF, RTE³, les gestionnaires d'espaces naturels (représentés par le CEN 74⁴) et les Associations pour la Protection de la Nature et de l'Environnement représentées par la LPO.

Faciliter la réalisation d'actions concrètes entre les entreprises (ERDF et RTE) et les naturalistes, pour préserver la cigogne blanche dans la vallée du Rhône, le gypaète dans les Alpes, les vautours dans la Drôme... voilà un nouvel engagement pour moi ! »



© Michel Mure

¹ Retrouvez tous les évènements sur le site rhone-alpes.lpo.fr

² Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche.

³ Réseau de Transport d'Électricité, cette entreprise gère l'acheminement de l'électricité sur les réseaux de haute et très haute tension.

⁴ Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (ASTERS).

⁵ Le belvédère de Pierre-Aiguille et le Hucel au printemps, le col de Baracuchet à l'automne. Si possible, le suivi de ces sites sera assuré bénévolement.

⁶ L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

PROGRAMME RÉGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ 2014-2016 POUR QUOI FAIRE ?

Depuis plus de dix ans, la LPO Coordination Rhône-Alpes pilote un programme régional d'actions.

Certaines études ou prospections de terrain, actions de protection ou de sensibilisation en faveur de la biodiversité n'ont de sens que si elles sont menées conjointement sur les huit départements de Rhône-Alpes par toutes les LPO (départementales avec la coordination régionale).

Le nouveau programme régional 2014-2016 reprendra des actions menées depuis plusieurs années

comme les suivis STOC ou les Plans Nationaux d'Actions (Bonelli, chauves-souris, sonneur à ventre jaune, loutre...) ou encore le sauvetage des amphibiens. De nouvelles actions vont être initiées en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique.

Pour mener à bien ces actions, fruit d'un processus de concertation entre toutes les LPO de Rhône-Alpes, de nombreux salariés sont mobilisés. L'implication des bénévoles, adhérents des associations locales, est nécessaire pour compléter ce travail. Contactez votre LPO pour y participer !

Ce programme bénéficiera d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec la Région Rhône-Alpes. Les autres financements viendront de la DREAL, de certains Conseils Généraux, de privés et de fondations.

Retour sur le programme 2011-2013 : un séminaire de restitution de ces actions sera présenté en avril à la Région Rhône-Alpes. Il sera possible d'y participer sur inscription : rhone-alpes@lpo.fr

La migration en Rhône-Alpes, comment participer en 2014 ?

En 2014, seuls le col de l'Escrinet du 1^{er} février au 15 avril et le défilé de l'Ecluse du 15 juillet au 31 octobre seront suivis par un salarié. Les budgets nécessaires ne sont plus au rendez-vous pour les autres sites⁵. Ces deux sites sont en effet considérés comme des sites majeurs en Rhône-Alpes (période de suivi la plus longue et importance des effectifs de milans royaux pour le défilé de l'Ecluse).

D'autres sites seront suivis par des bénévoles : Meysse (Ardèche), Andance (Ardèche), les cols des Baraques (Loire) et du Fau (Isère) ainsi que les Conches (Ain).

Tout ce dispositif consolide l'opération Tête en l'Air copilotée avec l'URCPIE⁶, qui est plus axée sur la sensibilisation au phénomène de la migration.

Nous avons besoin de votre aide et soutien, pourquoi ?

- Pour rassembler un maximum de données et mieux appréhender le processus migratoire (dates, durées, espèces, changement climatique...).

- Pour assurer la cohérence des dates de chasses, obtenir l'arrêt de la chasse des oiseaux migrateurs et la protection des sites : col de passage et halte migratoire.



© Gaël Foilleret



© Jean Bisetti (Milan royal)

Rejoignez-nous ! Venez bénévolement, donner de votre temps pour compter les oiseaux ! Nul besoin d'être des « pros » : vous pouvez aussi vous former et surtout vous faire plaisir !

Faites un don : cela nous permettra d'embaucher de nouveaux salariés : un mois de salaire d'un spotteur représente 2100 €. Les dons sont déductibles de vos impôts : lorsque vous donnez 20 €, cela ne vous coûte que 6,80 €.

Retrouvez-nous sur :
<http://rhone-alpes.lpo.fr>
<http://migracion.net>
<http://www.teteenlair.org>

Contacts LPO Rhône-Alpes :

Le siège est situé à la Maison Rhodanienne de l'Environnement
32 rue Ste Hélène
69002 Lyon

Téléphone : 04 72 77 19 84 du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mail : rhone-alpes@lpo.fr

Site internet : <http://rhone-alpes.lpo.fr/>

Directeur de publication : Marie-Paule de Thiersant.
Avec la collaboration de Jean Abbès.
Rédaction collective.
Relecture : Véronique Le Bret, Julien Girard-Claudon.
Secrétariat de rédaction : Kévin Mathieu.
Maquette : Pierre-Yves Croyal.
Mise en page : Kévin Mathieu.



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
RHÔNE-ALPES